Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215602111-20260430-2026_04_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-CONGARD
N° 2026-04-04

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Mr Hurtebize, Maire.

Présents : Messieurs Didier HURTEBIZE, Robin RABASSE, Daniel GUILLOUCHE, Jean-Paul TRECUL, Michel AUBERT, Benjamin DANILO, David GUIHO, Ronan MASSON-BELORGEY ; Mesdames Christelle QUEMARD, Emilie HEDAN, Catherine BONNARD, Pascale ESTRUCH, Charlène JOLY, Aurore LAPORTE, Amélie QUEMARD.

M. Daniel GUILLOUCHE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15 ; Pouvoir : 0 ; Absents : 0

Modification des horaires d'ouverture de la mairie / agence postale le samedi matin

À la demande de l'employée communale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une modification des horaires d'ouverture de la mairie / agence postale le samedi matin.

Il est proposé de fermer la mairie / agence postale un samedi sur deux et d'aligner les jours d'ouverture sur ceux de la médiathèque, à savoir les 2e et 4e samedis du mois.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité, la fermeture de la mairie / agence postale les 1er et 3ème samedis du mois et son ouverture les 2ème et 4ème samedis du mois.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE ST CONGARD 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 14 mai 2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.